

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-366 du 4 novembre 1982

portant nomination du Camarade Paul ASSOGBA en qualité de liquidateur du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret n° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 82-365 du 4 Novembre 1982 portant fixation des modalités de la liquidation du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS),

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 novembre 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Paul ASSOGBA est nommé liquidateur du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (FAS),

Article 2. - Le Ministre du Commerce, le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 Novembre 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre du Commerce,

Le Ministre de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques

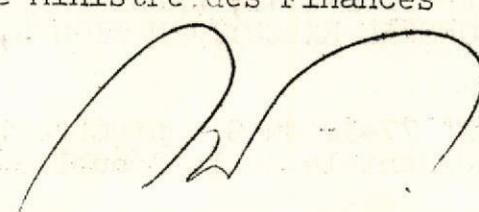


Manassé AYAYI



Alidou KOUSSE

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF 4  
Autres Ministères 17 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-  
Gde-Chanc 3 DB-DCF-DSDV-Trésor-DI 20 DPE 4 BCP 1 UNB-FASJEP-  
BN DAN 8 Dossier -Fas 2 SONAPRA 2 Intéressé 1 JORPB 1, MC-MIEPSEP4